

Compte-rendu du Conseil municipal du 16 juin 2015

Le seize juin deux mil quinze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOUUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (*par ordre alphabétique*) : Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Patrick CANET, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Guillaume FAVIER, Maria FAVIER, Christel GALLIANO, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Marie-Catherine LAMIRAL, Christian LEPREVOST, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Chantal REY, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Denise CORTEY à Colette GREPAT, David FERNANDEZ à Sylvie MELIN, Bruno GORDON à Gilles CORTEY.

Date de convocation : Mardi 9 juin 2015

Les Conseillers présents, soit 26 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 29, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Christiane CHEVALIER-GAYMARD et Chantal REY. Ces dernières acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 mai 2015

(reportée à la séance du 7 juillet 2015)

- *Affichage des délibérations le 28 mai 2015 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 28 mai 2015 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du compte-rendu aux Conseillers le 28 mai 2015 par mail.*
- *Procès-verbal de séance en cours de rédaction.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 16 juin 2015

| |
|-------------|
| VOTE |
|-------------|

| |
|----------------------|
| A L'UNANIMITE |
|----------------------|

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 mai 2015 (reportée à la séance du 7 juillet 2015)
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 16 juin 2015

I . CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

2015-5-1 Décision de principe en vue de la création d'une commune nouvelle – Présentation des principaux axes du projet de charte

II . POLICE MUNICIPALE

2015-5-2 Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Jeudi 18 juin 2015 : **commémoration – Appel du Général de Gaulle du 18 Juin 1940** (rassemblement à 17h30 sur le parking de la rue de l'Hôtel de ville)
- Vendredi 19 juin 2015 : **rencontre citoyenne** à 20h00, salle des fêtes de Buvin (spéciale « Château du Jalerieu »)
- Vendredi 26 juin 2015 à 19h00 : **réunion conjointe des Conseils municipaux des Avenières et de Veyrins-Thuellin** en Mairie des Avenières
- Dimanche 28 juin 2015 : **fête de l'Embarquage**
- Samedi 4 juillet et Dimanche 5 juillet 2015 : **fête de la Saint-Pierre**
- Dimanche 5 juillet 2015 : **course cycliste de la Saint-Pierre**
- Mardi 7 juillet 2015 à 20h30 : **Conseil municipal**

DELIBERATIONS

I . CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

2015-5-1 Décision de principe en vue de la création d'une commune nouvelle – Présentation des principaux axes du projet de charte

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales crée les communes nouvelles (article L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette procédure est destinée à remplacer le principe des fusions de communes de la loi Marcellin.

Des communes nouvelles peuvent ainsi être créées à la place de communes contiguës, ou par formation d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

L'objectif est de proposer une formule rénovée de regroupement de communes aboutissant à la création d'une « commune nouvelle » pouvant notamment s'appuyer sur des périmètres d'intercommunalités auxquelles les communes adhèrent.

La commune nouvelle est une commune, collectivité territoriale pleine et entière, qui dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics, mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence de communes regroupées-fondatrices (communes déléguées).

Elle dispose d'une compétence générale comme toutes les communes et bénéficie d'une fiscalité directe locale.

Les communes des Avenièrès et de Veyrins-Thuellin ont engagé depuis plusieurs années un partenariat actif dans différents domaines :

- Le social et plus particulièrement la petite enfance, l'enfance et la jeunesse au sein d'un centre social intercommunal,
- Le tourisme avec la création d'un office du tourisme commun,
- La culture avec la mise en réseau de la bibliothèque de Veyrins-Thuellin et la médiathèque des Avenièrès,
- La prévention avec la création d'un Groupe d'Alerte Préventive commun,
- L'organisation de manifestations communes (carnaval, fête de la musique, Aveyrinades...)

C'est pourquoi, les deux Maires en exercice se sont légitimement posé la question de la création d'une commune nouvelle. Ils ont engagé une réflexion en associant leurs exécutifs sur la pertinence d'un tel projet.

Lors de la séance du 24 mars 2015, le Maire des Avenièrès a informé le Conseil municipal du dispositif de commune nouvelle et de la réflexion engagée pour créer une commune nouvelle avec la commune de Veyrins-Thuellin. Après échanges et débat sur ce projet, le Conseil municipal a autorisé le Maire à poursuivre cette réflexion.

Depuis cette date un important travail a été réalisé :

- Un groupe restreint composé des deux Maires assistés chacun d'un Adjoint et d'un technicien se réunit au minimum une fois par semaine pour approfondir point par point le projet. Les deux Maires ont rencontré le représentant de l'Etat pour l'informer de leur projet et l'interroger sur des points juridiques. Ils ont assisté à différentes rencontres pour obtenir des éléments juridiques et des retours d'expérience de communes nouvelles récemment créées.
- Les Adjoints portant les mêmes délégations se sont rencontrés pour établir un diagnostic concernant leur secteur et établir les orientations principales d'une gestion commune.
- Les exécutifs se sont réunis ensemble à plusieurs reprises pour partager le travail des Maires et des Adjoints.

Ce travail a confirmé la pertinence du projet de création de commune nouvelle et a abouti à la définition des principaux axes de la charte jointe à la note de synthèse en **Annexe 1**. Le Maire présente ce document.

Afin d'élaborer cette charte, il propose la constitution de groupes de travail thématiques composés d'élus des deux communes. Ces groupes de travail seront animés par les Adjoints ou les Conseillers délégués en charge de ces thématiques dans chacune des communes. Leur travail sera réalisé à l'occasion d'une réunion des deux Conseils municipaux Vendredi 26 juin 2015 à 19h00 en salle du conseil municipal des Avenières.

Les groupes de travail sont les suivants :

- **Scolaire,**
- **Politique sociale et habitat,**
- **Vie associative et citoyenneté,**
- **Equipement, travaux, prévention des risques et sécurité,**
- **Environnement, agriculture et forêt,**
- **Tourisme et culture,**
- **Communication.**

Le Maire précise que le développement économique et le commerce, les finances, l'urbanisme, la gouvernance et les ressources humaines sont traités par le groupe restreint.

Après cette présentation, le Maire propose au Conseil municipal d'échanger et de débattre.

A l'issue de ce débat, il demandera au Conseil municipal de délibérer pour décider du principe de création d'une commune nouvelle et d'approuver les principaux axes de la charte.

| VOTE | | |
|------------------|-------------------|---|
| POUR : 28 | CONTRE : 0 | ABST. : 1 Pouvoir de David FERNANDEZ |

II . POLICE MUNICIPALE

2015-5-2 Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre

Pour répondre aux incivilités qu'il déplore et qui sont contraires au bien vivre ensemble et à la citoyenneté, le Maire propose de mettre en œuvre sur le territoire de la commune des Avenières la procédure du rappel à l'ordre.

L'article L. 132-7 du Code de la sécurité intérieure tel qu'il résulte de la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance en son article 11 dispose que :

« Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le Maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L. 2122-18 de ce même code, peut procéder verbalement, à l'endroit de leur auteur, au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur ».

Une réunion préparatoire en date du Mercredi 3 juin 2015 a eu lieu avec le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu pour définir les modalités de mise en œuvre et le protocole qui en découle.

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à mettre en œuvre le rappel à l'ordre et à signer le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre joint à la note de synthèse en **Annexe n°2**.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Jeudi 18 juin 2015 : **commémoration – Appel du Général de Gaulle du 18 Juin 1940** (rassemblement à 17h30 sur le parking de la rue de l'Hôtel de ville)
- Vendredi 19 juin 2015 : **rencontre citoyenne** à 20h00, salle des fêtes de Buvin (spéciale « Château du Jallieu »)
- Vendredi 26 juin 2015 à 19h00 : **réunion conjointe des Conseils municipaux des Avenières et de Veyrins-Thuellin** en Mairie des Avenières
- Dimanche 28 juin 2015 : **fête de l'Embarquage**
- Samedi 4 juillet et Dimanche 5 juillet 2015 : **fête de la Saint-Pierre**
- Dimanche 5 juillet 2015 : **course cycliste de la Saint-Pierre**
- Mardi 7 juillet 2015 à 20h30 : **Conseil municipal**

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h46.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Note – principaux axes du projet de charte pour la commune nouvelle
- Annexe n°2 : Protocole de mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre

Fait aux Avenières, le 19 juin 2015
Le Maire,
Daniel MICHOU

